

Capsule congé

A quoi sert-elle ?

La capsule, située sur le bouchon indique qui a embouteillé ce vin et l'acquittement des droits de douanes (d'où la présence de la Marianne qui peut se targuer d'être la meilleure collectrice d'impôts de l'Etat).

Mais on se pose toujours la question lorsqu'on achète une bouteille de vin ce que signifie sur la capsule, le « N » ou le « R » voire le « E ».

Les différentes lettres :



Quelle distinction doit-on faire ?

R pour récoltant : Un viticulteur cultive la vigne et récolte le raisin. Il prend le nom de vigneron s'il le transforme en vin et s'il le met en bouteille alors il se peut qu'on trouve la lettre R sur la capsule. **Mais attention, ce n'est pas si simple !**

En effet, on peut croire que seuls les vins de domaine peuvent avoir la mention « R » mais certains vignerons se regroupent sous la forme d'une coopérative et ont aussi cette mention.

N pour Non-Récoltant ou Négocier : Le viticulteur vend son raisin à une entreprise qui ne fait que vinifier et ne possédant pas de vignes. En d'autres mots, il achète des raisins de plusieurs domaines et réalise des assemblages pour donner un vin unique. On apposera alors la lettre N sur les bouteilles vendues.

E pour Entrepositaire Agréé : Ce dernier est apparu en 2001, on l'utilise comme synonyme de N pour les importateurs qui ne font que stocker le vin.